

À LA UNE

Les quatre opérateurs « grand public » présents sur le réseau public breton de fibre optique

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour objectif de déployer la fibre optique à 1,4 million de foyers, entreprises et sites publics.

Les collectivités bretonnes ont confié la maîtrise d'ouvrage du projet à Mégalis Bretagne pour la construction du réseau public régional en fibre optique, et à THD Bretagne, filiale d'Orange, l'exploitation et la commercialisation du réseau. Après Orange fin 2016, Bouygues Telecom en 2018 et SFR en 2019, c'est au tour de Free d'annoncer, fin 2020, sa venue sur le réseau public breton.

A ce titre, Loïg Chesnais-Girard, Président de Mégalis Bretagne, Bénédicte Javelot, Directrice Executive Orange Wholesale France, intervenant au nom de la société THD Bretagne, et Maxime Lombardini, Vice-Président d'Iliad (maison-mère de Free) ont signé courant décembre le protocole d'accord officialisant l'arrivée de Free, en tant qu'opérateur commercial sur le réseau public breton de fibre optique.

A travers cet accord, Mégalis Bretagne et Free confirment également leur volonté d'être des partenaires pour assurer la qualité du réseau pendant

les quarante prochaines années.

L'ouverture commerciale sera effective courant 2021. Les travaux ont commencé pour assurer la présence de Free sur chacun des NRO (Nœud de Raccordement Optique) que compte la région.

Dans les zones concernées par le projet Bretagne Très Haut Débit (60% de la population, 90% du territoire breton), les foyers et entreprises raccordables pourront prochainement souscrire à une offre auprès de l'un des quatre grands fournisseurs d'accès à internet « grand public ».

Et les autres opérateurs ?

Plusieurs autres opérateurs sont également disponibles sur le réseau breton de fibre optique : Netensia, IBloo, Firstwan. Ces mêmes opérateurs proposent à la fois des offres grands publics mais également des offres adaptées aux besoins des entreprises. Plus d'information sur le site de THD Bretagne (www.thdbretagne.bzh).



Une actualisation du plan de financement pour le projet Bretagne Très Haut Débit

A l'occasion du dernier comité syndical de Mégalis, qui s'est tenu le 12 mars 2021, le nouveau plan de financement du projet Bretagne Très Haut Débit a été adopté. Ce vote constitue une étape importante pour les finances des collectivités bretonnes sur les prochaines années. Le volet dépenses du plan de financement avait déjà fait l'objet d'une présentation lors du comité syndical du 6 novembre 2019.

Le coût total d'investissement prévisionnel du projet BTHD est aujourd'hui estimé à 1 660,3 millions d'euros pour un déploiement de 1,450 million de prises à construire (y compris les prises en extension / densification du réseau actuel). Le coût moyen d'une prise est donc désormais estimé à 1 145 €.

Après décompte des subventions de l'État et de l'Union Européenne, et des recettes commerciales du réseau, le reste à charge des collectivités bretonnes est estimé à 804,8 M€, réparti conformément à la feuille de route du projet, à parts égales entre le bloc Région-Départements d'une part et le bloc EPCI d'autre part.

Concernant le bloc EPCI, le forfait à la prise pour la totalité du projet passe donc de 445 €/prise (estimé en 2012 dans la feuille de route du projet) à 308 €, soit une baisse de plus de 30 %.



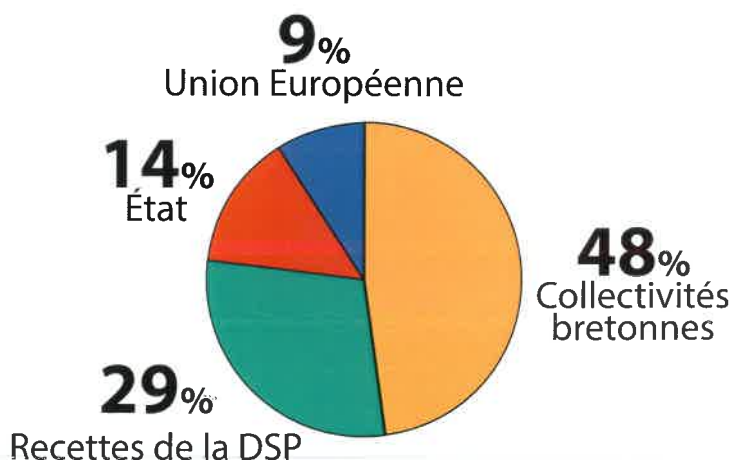
Cette baisse sensible du forfait à la prise s'explique par trois facteurs :

- le contrat signé avec le groupement Axione / Bouygues Énergies & Services en 2019 pour les phases 2 et 3 du projet permet de faire diminuer le coût total du projet par rapport aux prévisions de 2012
- la renégociation des recettes commerciales à la hausse liées à la Délégation de Service Public entre Mégalis Bretagne et THD Bretagne en 2019
- Les annonces de ces dernières semaines concernant le financement de l'Etat et le financement de l'Union européenne au titre du FEDER pour les Phases 2 et 3 du projet pour des montants respectifs de 150 M€ et 70 M€

Considérant que les EPCI ont d'ores et déjà conventionné avec le Syndicat mixte sur la base d'un forfait à 445 € pour le financement des prises de la Phase 1 et de la quasi-totalité des prises programmées de la Phase 2, le forfait moyen pour le financement des prises non encore conventionnées s'établirait à 177 €, naturellement différent d'un EPCI à l'autre en fonction du taux de couverture déjà conventionné.

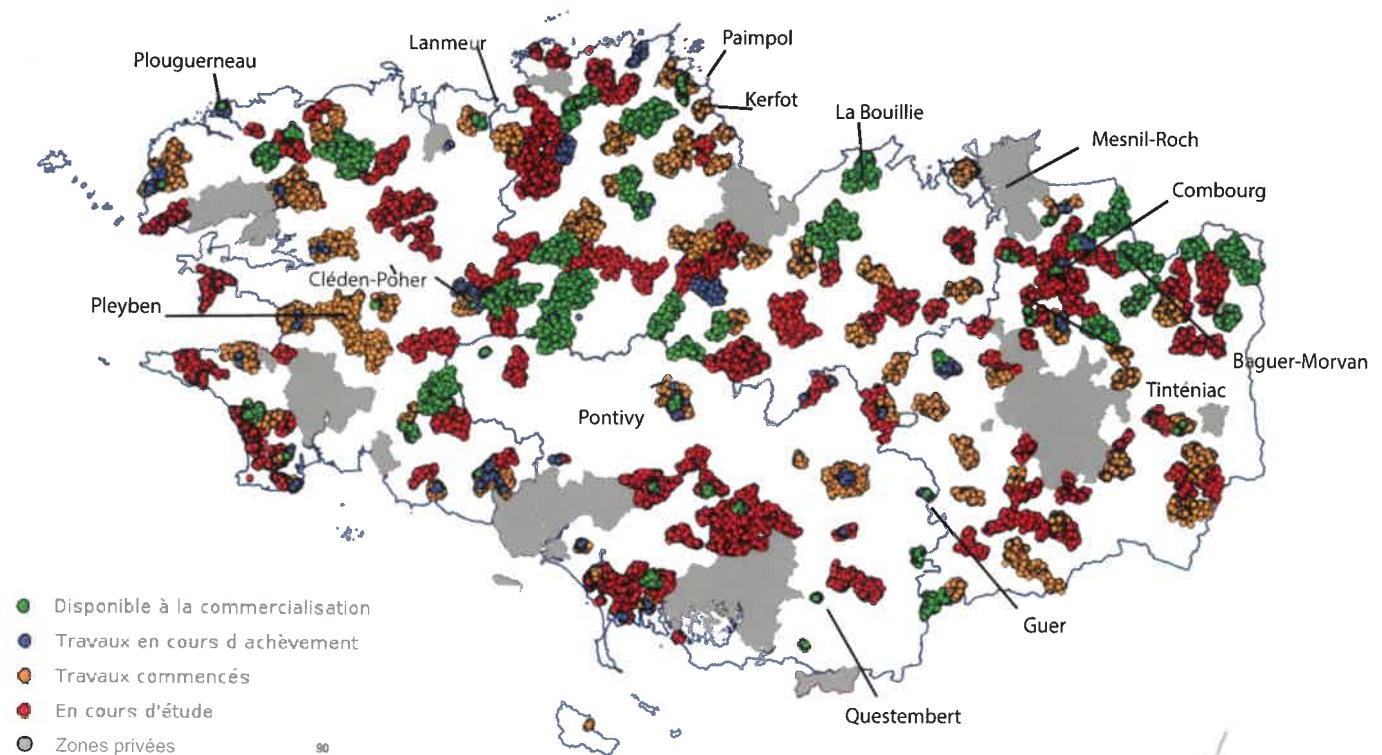
Cette nouvelle équation qui diminue très sensiblement la charge des collectivités, et notamment des EPCI sur le financement de la Phase 3 à compter de 2023, permettra de soulager fortement les programmes pluriannuels d'investissement de vos collectivités, aujourd'hui particulièrement mobilisées.

Répartition de la participation financière



En bref

Point de situation sur le chantier Bretagne Très Haut Débit et ouvertures commerciales récentes



Le raccordement des abonnés

La première étape consiste à vérifier si le logement / local est raccordable à la fibre optique grâce au service disponible à l'adresse suivante : <http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/>. Si c'est le cas, le raccordement se passe en 5 étapes :

- Etape 1 : Contactez le fournisseur d'accès internet de votre choix pour vérifier s'il propose des abonnements fibre à votre adresse.
- Etape 2 : Au moment de la souscription de votre abonnement fibre auprès du fournisseur d'accès à Internet, celui-ci vous indiquera les modalités de l'intervention d'un technicien pour effectuer le raccordement de votre domicile depuis le réseau Mégalis situé à proximité.
- Etape 3 : Assurez l'accès du technicien à votre logement et aux gaines techniques. Une continuité d'infrastructure mobilisable entre le boîtier et votre logement est impérative. Les travaux de mise à disposition d'infrastructure en partie privative ainsi que pour rejoindre l'infrastructure existante au droit de la parcelle sont à la charge du particulier.
- Etape 4 : Le technicien réalisera le raccordement optique de votre logement à partir du boîtier de fibre optique correspondant à votre adresse
- Etape 5 : Le technicien mettra en service vos équipements fibres.

Les coûts liés au raccordement et au tirage du câble jusqu'à votre logement se situent globalement entre 0 et 150 € sauf cas particuliers. Ces coûts peuvent être offerts selon la politique commerciale de l'opérateur.

ZOOM SUR GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION

Fiche d'identité :

Président : Vincent Le Meaux
Nombre d'habitants : 73 700 habitants
Nombre de communes membres : 57



3 questions à Yannick Le Bars Maire de Lanloup, Vice-président de Guingamp Paimpol Agglomération



Credit : Guingamp Paimpol Agglomération

Quelle est l'implication de Guingamp Paimpol Agglomération dans le projet « Bretagne Très Haut Débit » ?

Historiquement, les modalités de répartition du reste à charge des investissements liés au déploiement de la fibre optique faisaient apparaître de fortes disparités entre les ex-communautés de communes (les communautés de communes de Callac et Bourbriac finançaient ce reste à charge à 50/50 avec leurs communes). A la constitution de Guingamp Paimpol Agglomération en 2017 le choix d'un portage financier à 100% par l'agglomération s'est imposé comme une évidence sur le nouveau territoire. Le déploiement du Très Haut Débit est le deuxième poste d'investissement de l'agglomération derrière l'eau et l'assainissement (13,4M€ entre 2021-2026). Notre présence au bureau de Mégalis renforce notre souhait d'être acteur dans l'évolution du numérique et notamment le déploiement du très haut débit.

Quel est, selon vous, le rôle du délégué Mégalis dans le projet ?

L'attente de nos élus et de nos concitoyens est forte et encore plus depuis le début de la crise sanitaire. L'accès à un internet à très haut débit est attendu comme l'arrivée de l'électricité à la fin du 19ème début du 20ème siècle. Ils ont besoin de pouvoir se référer à une personne identifiée sur le territoire et en mesure d'apporter des réponses aux diverses questions qu'ils se posent tant en

amont que pendant les travaux de déploiement ou la phase de raccordement. Il est important que ce délégué soit en liaison avec les équipes de Mégalis et soit tenu informé de l'avancement des travaux et des problèmes rencontrés.

Quels sont les projets pour votre territoire en lien avec l'arrivée de la fibre optique?

L'arrivée de la fibre augmente les champs du possible dans tout ce qui touche au numérique : Télétravail, visioconférence, dématérialisation, télémedecine. Les besoins d'échanges de données liés à ces nouveaux usages sont considérables. La fibre optique permet un débit environ 100 fois plus élevé que le réseau ADSL!

On connaît les difficultés rencontrées aujourd'hui avec un réseau cuivre obsolète qui est un frein au développement des nouvelles technologies dont ont besoin nos entreprises, nos concitoyens, nos collègues élu(e)s et employé(e)s de nos collectivités. Pour ces collectivités, disposer d'une connexion très haut débit est même devenu un enjeu d'attractivité qui peut attirer les entreprises, les résidents ou faire gagner de la valeur à un bien.

A Guingamp-Paimpol agglomération nous engageons par exemple une étude pour la mise en place d'un schéma directeur numérique des systèmes d'informations qui trouvera son efficacité grâce à la montée en débit de nos réseaux.